

Monsieur Borloo veut créer l'ENA des banlieues

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 30 avril 2018

Éric Zemmour a souligné l'exploit de M. Borloo qui, dans son rapport sur la banlieue, et dans les interviews qu'il a données dans la presse, a réussi à ne jamais prononcer les mots « immigration » et « islam » pour évoquer la situation dans les quartiers difficiles. Une performance en 2018, quelques semaines après les attentats de Carcassonne et de Trèbes, quelques jours après un nouvel embrasement du Mirail sur fond de burqa et de trafics, et au moment même où Bagnolet vit au rythme des règlements de comptes. M. Borloo peut concourir pour les Bobards d'or de l'an prochain, catégorie « bobards par omission ».

Puisque M. Borloo ne voulait pas voir cette réalité qui fâche, qui crève les yeux et qui – fait nouveau depuis qu'il fut aux commandes de la politique de la Ville il y a dix ans avec le succès que l'on voit – a fait des centaines de victimes depuis six ans, il lui fallait donc noircir des centaines de pages et trouver dix-neuf propositions (tiens, pourquoi pas vingt et une ?) en tapant ailleurs que dans le mille. Et il y est arrivé !

Recette facile, me direz-vous : prenez une vieille idée américaine – la discrimination positive -, une bonne critique démagogique de l'administration française – ah, les énarques, les concours... -, une louche de sociologie bourdieusienne et un moment d'extase devant « les chances pour la France » (« *Nous passons à côté d'extraordinaires talents ou caractéristiques différentes de notre jeunesse et notamment des quartiers populaires* ») et vous arriverez, comme M. Borloo, à ce nouveau projet.

Donc, parmi ses dix-neuf propositions, M. Borloo veut créer un nouveau concours de la haute fonction publique, concours « réservé » à 500 jeunes de banlieue, une « académie des leaders » qui leur ouvrirait l'accès aux grands corps de l'État. Rien que ça : une voie express de la cité au pilotage de la Cité depuis les palais nationaux !

Les critiques, nombreuses et fondées, n'ont pas tardé : quel périmètre pour les quartiers « populaires » ? *Quid* de l'égalité garantie par l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (« *Tous les citoyens [...] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents* ») ? Car discriminer positivement certains, c'est en discriminer d'autres négativement. Le petit Français de sa zone rurale ou de son quartier pavillonnaire, loin des centres urbains ou des quartiers dit populaires, il aura droit à quoi, lui ? À l'amertume et à la révolte ? Donc, pour que cette mesure – inconstitutionnelle – devienne réalité, il faudrait modifier la Constitution. Certes, la Constitution en a vu d'autres, et le Conseil constitutionnel sait parfois avoir les idées larges, mais on voit mal le Président Macron, déjà en conflit avec le Sénat pour sa réforme des institutions, s'aventurer aussi sur ce terrain glissant.

En fait, on ne comprend toujours pas pourquoi M. Macron a fait appel à M. Borloo, ce rescapé de l'ancien monde, pour traiter le problème des banlieues en nous racontant des fariboles auxquelles plus personne ne croit.

Alexis Corbière, député de La France insoumise, en est venu, lui, à des idées bien plus claires : « *Cette ville* [= Bagnolet] *a besoin d'un commissariat de plein exercice.* » Si même cette gauche le demande, il serait peut-être temps d'appliquer enfin une véritable politique de droite, loin des « borlooseries » du dimanche, non ?